

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
4 avril 2024

Convocation :
28 mars 2024

Publiée le :
28 mars 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 11
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Cédric Dufourd	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	Mme Élisabeth Giordano
M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier	

Absents excusés :

Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Lucie Pousset
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à M. Guénolé Legagneux

Secrétaire de séance : M. Dimitri Bessière

Ordre du jour :

1. Taux d'imposition directe locale 2024
2. Choix de prestataire – Hangar et mairie
3. Demande de subvention départementale – Méz'Assos
4. Arbitrage voiries 2024-2025
5. Prestation d'archivage ATESART
6. Avis sur ICPE – EARL Buissons de Vernie
7. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

- Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2024 est arrêté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire : M. Dimitri Bessière

1. Taux d'imposition directe locale 2024

En conseil municipal du 21 mars 2024, les élus à la majorité ont sollicité une simulation d'augmentation des taux d'imposition. Celle-ci est présentée au conseil.

Il s'agit bien d'engager une démarche, plutôt que de dégager une réelle marge de financement dans l'immédiat. Cette augmentation permettrait en effet de dégager 4 103 €. Pour mettre en perspective ce montant, la cotisation d'assurance bâtementaire augmente à elle seule de 4 393 € en 2024.

La crainte est d'avoir à augmenter de manière plus brutale les années suivantes, en cas de baisse des autres recettes et/ou de décrochage trop important des recettes face à toutes ces augmentations constatées des prestataires (assurances, énergies, maintenances, travaux, etc.).

Il convient aussi de mettre en perspective l'augmentation faible mais continue du taux d'imposition appliqué par la 4CPS, et les enjeux induits.

Vu l'état 1259 transmis par la direction des finances publiques, établissant les bases prévisionnelles ;

Vu les taux en vigueur (TFB 35,20 % ; TFNB 48,11 % ; TH 19,77 %) ;

Vu la simulation des taux des impôts directs locaux du 29/03/2024, transmise par le conseiller aux décideurs locaux, avec augmentation de 2% des taux de TFB et TFNB, et de 1,95 % du taux de TH conformément aux règles de proportionnalité imposées entre taux ;

Considérant la nécessité d'augmenter les recettes communales, sans pouvoir corréliser cette augmentation de la fiscalité à celle très importante des tarifs des prestataires, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Considérant les dernières augmentations connues des taux, en date de 2004 et 2005 pour les TFB et TH (+10 % les 2 années), et 2011 pour la TFNB (de 45,88 % à 48,11 %) ;

Considérant le diagnostic financier et fiscal de « Exfilo », comparant les taux de communes de même strate démographique ;

Considérant l'augmentation continue du taux d'imposition appliqué par la communauté de communes 4CPS ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal adopte les taux d'imposition directe locale 2024 suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %
- Taxe d'habitation : 20,16 %

Pour : 12 ; Contre 2 ; Abstention : 0.

2. Choix de prestataire – Hangar et mairie

Vu les devis reçus de deux prestataires concurrents pour : la création des structures métalliques des portes du hangar communal ; les mains courantes extérieures du parvis de la mairie ; les mains courantes extérieures des marches de l'église ;

Considérant les aspects techniques et financiers de ces offres ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation des travaux de métallerie : SOUDURE & CO.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Demande de subvention départementale – Méz'Assos

Vu le projet de « maison des associations – ludothèque » adopté par le conseil municipal ;

Vu la subvention de l'État (DETR) obtenue pour les travaux de ce projet ;

Vu la subvention de la Région (FRJT) obtenue pour l'acquisition foncière, comprenant l'expropriation, la maîtrise d'œuvre et les travaux de ce projet ;

Vu le besoin de financement des travaux du projet, actuellement subventionnés à 34 % du montant HT ;

Vu le règlement du programme départemental de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé ;

Considérant le caractère patrimonial du projet, permettant de solliciter ce programme départemental ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de solliciter le concours du département, dans le cadre du programme départemental de sauvegarde du Patrimoine Rural Non Protégé, pour le projet de « maison des associations – ludothèque » ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Arbitrage voiries 2024-2025

Vu le chiffrage des travaux de voirie prioritaires, réalisé par l'ATESART en 2021, alors estimé à 188 907 € (157 423 € HT) ;

Vu le choix du conseil municipal d'étaler cet investissement sur la période du mandat, sous forme d'un « plan routes 2021-2025 » priorisant les chantiers entre eux ;

Vu les chantiers déjà réalisés, pour un montant de 127 569 € (106 307 € HT) sur la période 2021-2023, en s'adaptant aux nombreuses contraintes techniques, financières et commerciales qui se sont imposées ;

Vu l'actualisation du chiffrage de l'ATESART pour les chantiers restants, envisagés au titre des années 2024 et 2025, à savoir 160 644 € (133 870 € HT) ;

Considérant que cela constitue une augmentation à minima de 99 306 € (82 754 € HT) par rapport au programme initial, soit plus de 52 % ; sachant que les devis obtenus ne seront pas nécessairement conformes à ce chiffrage ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal :

- Maintien son choix d'effectuer les travaux de voirie selon son plan initialement défini, comprenant la route de Saint-Jean-d'Assé et la route de la Blanchardière, ainsi que des reprises route du Tronchet, dès l'année 2024 ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 13 ; Contre 0 ; Abstention : 1.

5. Prestation d'archivage ATESART

L'ATESART, agence du département, propose un service d'assistance à archivage pour lequel deux devis ont été proposés relatifs :

- au traitement et à l'inventaire des archives de moins de 50 ans (inventaire numérique détaillé),
- au récolement post-élection et récolement topographique.

Compte tenu du calendrier d'intervention prévisionnel actuel, l'ATESART peut intervenir à compter de la fin 1^{er} trimestre ou début 2nd trimestre 2026, pour un inventaire numérique détaillé. Les récolements en revanche peuvent être réalisés dès 2024 par étalement d'un jour par semaine sur plusieurs mois.

Les documents empilés non classés, dont une part importante posée à même le sol et soumise à l'humidité, seraient traités en priorité.

Cette prestation serait à imputer à la section de fonctionnement. Elle contribue néanmoins à l'opération de réhabilitation de la mairie débutée en 2021 : le local archives doit être transformé en local à risques courants, afin de se conformer à la réglementation incendie et améliorer les conditions de stockage des documents ; le grenier doit être vidé, afin d'isoler les combles perdus.

Au regard des coûts importants inscrits aux devis, et des dépenses communales à engager par ailleurs, les élus souhaitent reporter cette décision à plus tard, en 2024 ou après.

Un essai de tri en interne est décidé, avant de faire appel à cette intervention extérieure d'archiviste, afin d'en réduire autant que possible le coût.

6. Avis sur ICPE – EARL Buissons de Vernie

Vu le dossier de consultation transmis en mairie ;

Vu l'ouverture d'une enquête publique, tel que signalé par l'affichage réglementaire en mairie de Mézières ;

Vu la sollicitation de l'avis du conseil municipal de Mézières-sous-Lavardin, car la commune est concernée par le plan d'épandage (en proximité de limite de commune) et dans le rayon de 3 km autour de l'installation ;

Après délibération, les élus du conseil municipal émettent les avis suivants concernant le projet de « diversification des espèces élevées dans un élevage de volailles de chair et demande d'Autorisation Environnementale Unique » déposé par l'EARL Buissons, sis Les buissons à Vernie (72 170) :

- 6 avis favorables,
- 2 avis défavorables,
- 6 sans avis.

7. Questions diverses

- **Café multiservices** : rappel - restitution de l'étude de la CCI programmée le 11 avril à 9h30 en mairie, avant une visite du local. Le représentant de « 1000 cafés » est excusé, le rapport lui sera communiqué.
- **Café multiservices** : il était envisagé une convention de mise à disposition du local, actuellement non exploité, à établir entre la « SARL Les sens ciel » et chacune des associations amenées à l'utiliser. Pour simplifier les choses, en accord avec « 1000 cafés », la convention sera établie entre la SARL et la commune. La commune aura ensuite la charge de gérer les différentes utilisations des lieux.
- **Inondations du 22 février 2024** : suite à l'expertise du 28 mars, à l'initiative de l'assureur de la maison du 6 route du Mans, aucun rapport ni conclusion n'est encore parvenu en mairie. La 4CPS y était représentée (l'agent en charge de l'environnement et l'expert mandaté par l'assurance de la 4CPS).
- **Nouvelles éoliennes** : l'implantation de 2 nouveaux appareils est prévue sur la commune de Conlie, côté Mézières. Nous avons reçu le 20 mars 2024, en mairie de Mézières, le « résumé non technique » du projet, destiné à informer la population.
Après renseignement pris auprès du promoteur, il s'agit de l'étape réglementaire préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation (1 mois avant). Nous apprenons alors que des présentations au public ont été organisées en mairie de Conlie... début mars ! Tant pis pour l'information et la prise en compte des méziérois.

Suite à cette demande de renseignement, le promoteur propose une présentation du projet au conseil municipal de Mézières. Les élus ne sont pas favorables à cette présentation, considérant qu'ils n'en attendent pas d'information complémentaire. Il aurait été préférable d'avoir une communication en amont vers la population ; et à présent ils préfèrent se référer au processus de consultation qui devra être organisé par les services de l'État.

→ En effet, une enquête publique aura lieu suite au dépôt de la demande d'autorisation. Ce sera le moment ou jamais pour les méziérois de s'exprimer sur ce projet.

Par article de presse du 26 mars 2024, on apprend que « les représentants de Domfront-en-Champagne, Cures, Bernay-Neuvy en Champagne et **Conlie**, ont été reçus par Emmanuel Aubry, préfet de la Sarthe, Olivier Compain, sous-préfet de Mamers, le sous-directeur de la DDT et les représentants de l'administration pour faire un point sur la multiplication des projets éoliens **dans la plaine de Conlie**. » ! (<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/domfront-en-champagne-72240/eolien-ces-maires-se-font-entendre-c7ed4415-4faf-4c54-b932-cde28fc91b9d>)

- **Enduits de l'école** : constatant que le dégrossi appliqué sur le bâtiment « 3^e classe » est gris, le prestataire a été interrogé mi-mars sur la capacité du produit utilisé à laisser passer l'humidité. En effet, pour un mur en pierre, une bonne « respiration » est nécessaire afin de se prémunir de tout désordre (tel que l'effondrement du pignon qui est advenu). D'après la fiche produit transmise, le μ (mu) du produit utilisé est effectivement le même que celui du ciment (μ de 35), donc non approprié. La présence de chaux dans le mélange n'y change rien. À défaut de document contractuel stipulant cette caractéristique nécessaire, il n'apparaît plus possible d'imposer la pose d'un enduit respirant. Il avait été considéré que l'artisan, « sachant », utiliserait le produit approprié. L'évolution du bâtiment (10 à 30 ans) devra être observée à l'aune de cette information. Le prestataire sollicite à présent une autorisation de reprendre le chantier, or aucune demande d'arrêt n'a été formulée. Nous attendons donc une reprise et une fin rapide de cette opération engagée en 2021, commencée en juillet 2022 !
- **Salle polyvalente** : AMENAO est une société anonyme d'économie mixte qui agit pour le développement territorial de la Sarthe. Elle accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs projets d'aménagement, de construction, de rénovation ou de réhabilitation. C'est à ce titre qu'elle a été consultée pour la salle polyvalente. Outre l'isolation thermique à revoir, le bâtiment devra à terme être désamianté (intégralité du faux-plafond de la grande salle), adapté aux usages actuels et réhabilité. Afin de lui solliciter un devis pour une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), il faut fournir à AMENAO un cahier des charges (usages souhaités ; contraintes actuelles ; capacité financière ; etc.). La rédaction de ce cahier des charges serait l'occasion de réfléchir dès à présent à l'importance des travaux que la municipalité est prête à engager, et sous quel délai. Le cas échéant, un simple « rafraîchissement » pourrait être envisagé, avant la réalisation de travaux lourds ultérieurs.
- **Salle polyvalente** : le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie nous informe le 2 avril que M. Cribier, voisin de la salle, a déposé plainte contre la commune pour nuisances sonores. Il se plaint de la soirée du comité des fêtes du 23 mars 2024 (3h du matin), et d'une soirée privée du 30 mars (5h du matin ?). Pour mémoire, l'usage de musique amplifiée pour les événements privés est encadré (fin à 22h), et la caution est retenue en cas de manquement. En l'occurrence, aucun signalement n'a été préalablement effectué auprès de la mairie ou d'un élu pour la soirée du 30 mars, et donc aucun constat n'a pu être réalisé. Si des éléments sont transmis, ils permettront de retenir la caution des locataires concernés. Du reste, le maire devra être entendu en gendarmerie dans le cadre de ce dépôt de plainte.
- **Contrat PDL 2026** : l'intégration du projet « jardin partagé » dans ce programme de subvention reste à l'étude par la région, non validé pour l'instant. Des dossiers déposés par d'autres communes sont aussi en suspens, notamment ceux de rénovations énergétiques sans étude existante, ou de cheminements s'apparentant à des travaux de voirie (non éligibles).
- **DGF** : la Direction générale des collectivités locales a publié le 31 mars 2024 les attributions individuelles de la DGF (dotation globale de fonctionnement) des communes. Le montant reste stable (154 917 € en 2024 ; 154 329 € en 2023), contrairement aux dépenses contraintes de fonctionnement...
- **Emprunt** : prévu pour équilibrer le budget 2024, en attente de versements de FCTVA et de subventions, il convient d'étudier les possibilités d'emprunt à court terme. Les avantages et inconvénients d'un prêt relai et d'une ligne de trésorerie interactive sont présentés aux élus.

Les 2 solutions pourraient être utilisées concomitamment. Il est convenu de solliciter dans un premier temps 320 k€ en prêt relais (montant TTC des équipements d'activités physiques). Il serait envisagé ensuite un second prêt relais ou une ligne de trésorerie, pour la Méz'Assos et/ou les autres projets inscrits au budget, mais dont le calendrier est plus incertain.

- **Lave-vaisselle** : la facture de l'appareil Zanussi, dont la mise en vente a été décidée par délibération, a été retrouvée. L'appareil date de 2002. Le prix de vente décidé reste cohérent, au regard des dernières factures de réparation acquittées.
- **Pétition « SOS santé Tennie »** : initiée par un particulier, elle reste à disposition en mairie.
- **Concert polyphonique** : dans le cadre de cet événement du 27 avril 2024, au bénéfice de la restauration des vitraux de l'église, le café sera ouvert avant, pendant et après le concert. Des assiettes à partager ou encore des crêpes seront proposées à la vente. Des bénévoles sont recherchés, tant pour la préparation en amont que pour la soirée.

Date du prochain conseil (à priori) : le 2 mai 2024 à 20 h.

Fin du conseil à 23 h.

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, M. Dimitri Bessière